



**Conseil économique
et social**

Distr.
LIMITÉE

E/CN.4/2005/L.10/Add.4
7 avril 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME

Soixante et unième session

Point 21 b) de l'ordre du jour

**RAPPORT DE LA COMMISSION AU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
SUR LES TRAVAUX DE SA SOIXANTE ET UNIÈME SESSION**

Projet de rapport de la Commission

Rapporteur: M^{me} Deirdre KENT (Canada)

TABLE DES MATIÈRES*

Chapitre:

IV. Rapport de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et suivi de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme

* Le document E/CN.4/2005/L.10 et ses additifs contiennent les chapitres du rapport relatifs à l'organisation de la session et aux divers points de l'ordre du jour. Les résolutions et les décisions adoptées par la Commission, ainsi que les projets de résolution et de décision appelant une décision du Conseil économique et social et les autres questions intéressant le Conseil, figurent dans le document E/CN.4/2005/L.11 et ses additifs.

**IV. Rapport de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme
et suivi de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme**

1. La Commission a examiné le point 4 de son ordre du jour à sa 12^e séance, le 18 mars 2005.
2. L'annexe VI du présent rapport contient la liste des documents publiés au titre du point 4 de l'ordre du jour. L'annexe V contient la liste de toutes les résolutions et décisions adoptées par la Commission et des déclarations du Président, par point de l'ordre du jour.
3. À la 12^e séance, le 18 mars 2005, la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, M^{me} Louise Arbour, a présenté le rapport de la Haut-Commissaire (E/CN.4/2005/12).
4. Au cours du débat général sur le point 4, des déclarations ont été faites par des représentants de pays membres de la Commission, des observateurs ainsi que des représentants d'organisations non gouvernementales, dont la liste figure à l'annexe III du présent rapport.
